

# MAIRIE DE SEUGY

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le deux octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame EULLER Geneviève, Maire.

**Présents :** Mme Euller, Mr Leclair ,Mme Cocaud, Mme Gehan, Mr Alati, Mr Cahour, Mme Savy, Mr Pasquet, Mme Delplace,. Mr Cochet.

**Pouvoir :** Mr Gaugain à Mr Alati, Mme Collard à Mme Euller., Mme Valin à M. Cahour. ; Mr Gehan,à Mme Gehan

**Absent :** Mr Chiriac

**Secrétaire :** Mr Cahour.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 25/09/2015

Ouverture de la séance 20 h 30

#### **Approbation du compte rendu du 4 septembre 2015**

Accepté à l'unanimité

#### **Modification de l'ordre du jour**

Madame Euller demande aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- La modification des horaires de travail du personnel de mairie
- Agrandissement du cimetière.

Accepté à l'unanimité

#### **Transfert de service des payes du personnel et des élus au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France.**

Compte tenu de la charge de travail, il serait nécessaire d'externaliser le service des payes au CIG.

Une convention nous a été proposée pour un coût de 8 € HT par bulletin soit un total de 104 € HT par mois (125,42 € TTC) sur une durée de trois ans.

Cette convention prendra effet à partir du 1<sup>o</sup> janvier 2016 et peut être dénoncée à tout moment par courrier recommandé avec un préavis de trois mois.

Le temps ainsi dégagé permettra d'effectuer d'autres tâches.

Accepté à l'unanimité

### **Modification des horaires de travail du personnel de mairie**

Afin, d'une part, d'uniformiser les horaires du personnel de mairie et, d'autre part d'assurer les conditions optimales de sécurité (personnel travaillant seul dans les locaux), il est opportun d'appliquer les grilles d'horaires comme suit.

#### **Horaires de travail du secrétariat accueil :**

Lundi – mardi – et vendredi : de 9H à 18H  
Jeudi : de 9H à 13H  
Samedi : de 8H30 à 12H30

Soit un total de 35H hebdomadaire, les horaires d'ouverture de la mairie au public restent inchangés.

#### **Horaires de travail du service de secrétariat mairie :**

Lundi – mardi – jeudi : de 9H à 18H  
Vendredi : de 9H à 17H

Soit un total de 35H hebdomadaire.

De ce fait la mairie restera entièrement fermée au personnel le mercredi.

Ces nouveaux horaires seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Accepté à l'unanimité

### **Agrandissement du cimetière.**

Compte tenu des faits suivants :

- Le vieillissement de la population de notre village.
- Sur la nouvelle parcelle (ouverte depuis 6 ans) il ne reste que 40 emplacements libres
- L'exiguïté du cimetière.
- Le nombre de places restantes dans le columbarium et de ce fait la prochaine nécessité d'en implanter un nouveau.

Nous amène à prévoir l'extension du cimetière et de ce fait conserver la réserve prévue conformément au PLU.

Accepté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### **Taux de cotisation à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)**

Le taux de cotisation passe de 1,29 à 1,48 à compter du premier janvier 2016.

Il est à noter que la dernière augmentation date de l'année 2010.

(L'impact en Euros n'est pas significatif)

#### **Modification de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)**

Le Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) nous signale que le taux de la taxe prélevée sur les consommations d'électricité passera du coefficient 7 au coefficient 8. Il est à noter que cette taxe est intégralement reversée à la commune.

Séance levée à 21h30